

2023-2024: [LAMP1-122] Licence 1 Musicologie PESMD			Session 1					Seconde chance			
<b>*Les dates, le nombre et la part respective de chaque évaluation dans le calcul de la moyenne ainsi que les modalités de mise en œuvre de la 2nde chance sont communiquées aux étudiants au cours des trois premières semaines du semestre sur le campus</b>											
Code	Libellé	Coef. HETD ECTS	Responsable	Type	Nature	Durée	Coef %	Nature	Durée	Coef %	Commentaires
1LAMP5	SEM - S1 L1 Musicologie PESMD	30	P.Pistone					0			
1LAMP1	UE - Pratiques artistiques supérieures	6		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*			<p>La seconde chance est assurée par le nombre et la diversité des évaluations organisées tout au long du semestre. En cas d'absence à une évaluation, l'enseignant apprécie la situation sur la base des éléments fournis par l'étudiant. Il peut :</p> <p>*proposer à l'étudiant un devoir de remplacement dont il définit les modalités et dont la date est posée en concertation avec l'étudiant. La non-participation de l'étudiant à cette nouvelle évaluation sera comptabilisée comme un 0 dans la moyenne de l'UE/ECUE si et seulement s'il dispose d'au moins une note</p>	<p>Pour les étudiants réorientés au S2 (niveau S1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants réorientés qui ont validé un 1er Semestre ont par compensation leur semestre validé</li> <li>- Pour les étudiants en attente de validation du premier semestre, le jury statuera sur d'éventuelles compensations au regard des notes qui seront fournies</li> <li>- Pour les étudiants n'ayant pas validé le S1, des épreuves à l'oral auront lieu pour chaque UE.</li> </ul> <p>Pour les étudiants provenant de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) procédant à une réorientation intersemestrielle et selon les conventions signées entre UBM et certains lycées :</p> <p>En cas de validation du S2 de la licence de Musicologie après réorientation, le S1 sera automatiquement validé.</p> <p>En cas de non validation du S2, il appartiendra au jury de la Licence de Musicologie de pouvoir procéder à la compensation ou non du premier semestre selon les notes obtenues en CPGE.</p>		
1LAMP2	UE - Culture musicale	4		ECI	2 évaluations minimum au cours du semestre*						
1LAMP11	ECUE - Histoire de la musique	2		ECI							
1LAMP21	ECUE - Arts et sociétés	1		ECI							
1LAMP22	ECUE - Ecriture musicale	1		ECI							
1LAMP3	UE - Pratiques artistiques complémentaires	4		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
1LAMP4	UE - Environnement territorial et professionnel	5		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
1LAMP5	UE - Pratique pédagogique	6		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
1LAMP6	UE - Culture pédagogique	5		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
2LAMP5	SEM - S2 L1 Musicologie PESMD	30	P.Pistone								
2LAMP1	UE - Pratiques artistiques supérieures	8		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*			<p>La seconde chance est assurée par le nombre et la diversité des évaluations organisées tout au long du semestre. En cas d'absence à une évaluation, l'enseignant apprécie la situation sur la base des éléments fournis par l'étudiant. Il peut :</p> <p>*proposer à l'étudiant un devoir de remplacement dont il définit les modalités et dont la date est posée en concertation avec l'étudiant. La non-participation de l'étudiant à cette nouvelle évaluation sera comptabilisée comme un 0 dans la moyenne de l'UE/ECUE si et seulement s'il dispose d'au moins une note</p>			
2LAMP2	UE - Culture musicale	4		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
2LAMP3	UE - Pratiques artistiques complémentaires	4		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
2LAMP4	UE - Environnement territorial et professionnel	5		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
2LAMP5	UE - Pratique pédagogique	4		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
2LAMP6	UE - Culture pédagogique	5		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						

2023-2024: [LAMP2-222] Licence 2 Musicologie PESMD			Session 1					Seconde chance			
*Les dates, le nombre et la part respective de chaque évaluation dans le calcul de la moyenne ainsi que les modalités de mise en œuvre de la 2nde chance sont communiquées aux étudiants au cours des trois premières semaines du semestre sur e-campus											
Code	Libellé	Coef. HETD ECTS	Responsable	SESSION UNIQUE (assiduité obligatoire)				Tous régime confondus			Commentaires
				Type	Nature	Durée	Coef %	Nature	Durée	Coef %	
<b>3LAMP5</b>	<b>SEM - Semestre 3 L2 Musicologie PESMD</b>	<b>30</b>	<b>P.Pistone</b>								
3LAMPU1	UE - Pratiques artistiques supérieures	9		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*			<p>La seconde chance est assurée par le nombre et la diversité des évaluations organisées tout au long du semestre. En cas d'absence à une évaluation, l'enseignant apprécie la situation sur la base des éléments fournis par l'étudiant. Il peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*proposer à l'étudiant un devoir de remplacement dont il définit les modalités et dont la date est posée en concertation avec l'étudiant. La non-participation de l'étudiant à cette nouvelle évaluation sera comptabilisée comme un 0 dans la moyenne du ECI semestriel.</li> <li>*neutraliser l'épreuve dans le calcul de la moyenne de l'UE/ECUE si et seulement s'il dispose d'au moins une note</li> </ul>			<p>Pour les étudiants réorientés au S2 (niveau S1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants réorientés qui ont validé un 1er Semestre ont par compensation leur semestre validé</li> <li>- Pour les étudiants en attente de validation du premier semestre, le jury statuera sur d'éventuelles compensations au regard des notes qui seront fournies</li> <li>- Pour les étudiants n'ayant pas validé le S1, des épreuves à l'oral auront lieu pour chaque UE.</li> </ul> <p>Pour les étudiants provenant de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) procédant à une réorientation intersemestrielle et selon les conventions signées entre UBM et certains lycées :</p> <p>En cas de validation du S2 de la licence de Musicologie après réorientation, le S1 sera automatiquement validé.</p> <p>En cas de non validation du S2, il appartiendra au jury de la Licence de Musicologie de pouvoir procéder à la compensation ou non du premier semestre selon les notes obtenues en CPGE.</p>
3LAMPU2	UE - Culture musicale	3		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
3LAMPU3	UE - Pratiques artistiques complémentaires	5		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
3LAMPU4	UE - Environnement territorial et professionnel	4		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
3LAMPU5	UE - Pratique pédagogique	4		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
3LAMPU6	UE - Culture pédagogique	5		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
<b>4LAMP5</b>	<b>SEM - Semestre 4 L2 Musicologie PESMD</b>	<b>30</b>	<b>P.Pistone</b>								
4LAMPU1	UE - Pratiques artistiques supérieures	10		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*			<p>La seconde chance est assurée par le nombre et la diversité des évaluations organisées tout au long du semestre. En cas d'absence à une évaluation, l'enseignant apprécie la situation sur la base des éléments fournis par l'étudiant. Il peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*proposer à l'étudiant un devoir de remplacement dont il définit les modalités et dont la date est posée en concertation avec l'étudiant. La non-participation de l'étudiant à cette nouvelle évaluation sera comptabilisée comme un 0 dans la moyenne du ECI semestriel.</li> <li>*neutraliser l'épreuve dans le calcul de la moyenne de l'UE/ECUE si et seulement s'il dispose d'au moins une note</li> </ul>			
4LAMPU2	UE - Culture musicale	3		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
4LAMPU3	UE - Pratiques artistiques complémentaires	5		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
4LAMPU4	UE - Environnement territorial et professionnel	3		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
4LAMPU5	UE - Pratique pédagogique	4		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						
4LAMPU6	UE - Culture pédagogique	5		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*						

2023-2024: [LAMP3-322] Licence 3 Musicologie PESMD			Session 1				Seconde chance			
<b>*Les dates, le nombre et la part respective de chaque évaluation dans le calcul de la moyenne ainsi que les modalités de mise en œuvre de la 2nde chance sont communiquées aux étudiants au cours des trois premières semaines du semestre sur e-campus</b>										
Code	Libellé	Coef. HETD	Responsable	SESSION UNIQUE (assiduité obligatoire)			Tous régime confondus			Commentaires
		ECTS		Type	Nature	Durée	Coef %	Nature	Durée	
<b>5LAMP5</b>	<b>SEM - Semestre 2 L3 Musicologie PESMD</b>	<b>30</b>	<b>P.Pistone</b>							
5LAMPU1	UE - Pratiques artistiques supérieures	12		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*			<p>La seconde chance est assurée par le nombre et la diversité des évaluations organisées tout au long du semestre. En cas d'absence à une évaluation, l'enseignant apprécie la situation sur la base des éléments fournis par l'étudiant. Il peut :</p> <p>*proposer à l'étudiant un devoir de remplacement dont il définit les modalités et dont la date est posée en concertation avec l'étudiant. La non-participation de l'étudiant à cette nouvelle évaluation sera comptabilisée comme un 0 dans la moyenne du ECI semestriel.</p> <p>*neutraliser l'épreuve dans le calcul de la moyenne de l'UE/ECUE si et seulement s'il dispose d'au moins une note</p>		
5LAMPU2	UE - Culture musicale	4		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*					
5LAMPU3	UE - Pratiques artistiques complémentaires	4		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*					
5LAMPU4	UE - Environnement territorial et professionnel	3		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*					
5LAMPU5	UE - Pratique pédagogique	5		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*					
5LAMPU6	UE - Culture pédagogique	2		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*					
<b>6LAMP5</b>	<b>SEM - Semestre 6 L3 Musicologie PESMD</b>	<b>30</b>	<b>P.Pistone</b>							
6LAMPU1	UE - Pratiques artistiques supérieures	12		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*			<p>La seconde chance est assurée par le nombre et la diversité des évaluations organisées tout au long du semestre. En cas d'absence à une évaluation, l'enseignant apprécie la situation sur la base des éléments fournis par l'étudiant. Il peut :</p> <p>*proposer à l'étudiant un devoir de remplacement dont il définit les modalités et dont la date est posée en concertation avec l'étudiant. La non-participation de l'étudiant à cette nouvelle évaluation sera comptabilisée comme un 0 dans la moyenne du ECI semestriel.</p> <p>*neutraliser l'épreuve dans le calcul de la moyenne de l'UE/ECUE si et seulement s'il dispose d'au moins une note</p>		
6LAMPU2	UE - Culture musicale	5		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*					
6LAMPU3	UE - Pratiques artistiques complémentaires	4		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*					
6LAMPU4	UE - Environnement territorial et professionnel	3		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*					
6LAMPU5	UE - Pratique pédagogique	4		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*					
6LAMPU6	UE - Culture pédagogique	2		ECI	3 évaluations minimum au cours du semestre*					